

**Liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation d'un véhicule anciennement immatriculé en France, jamais immatriculé dans le système actuel d'immatriculation des véhicules (reprise de l'antérieur)**

Avant toute vente à une tierce personne, d'un véhicule dont l'immatriculation ne figure pas dans le système d'immatriculation des véhicules, l'ancien titulaire s'il est toujours vivant, devra demander un certificat d'immatriculation à son nom.

Pour réaliser cette reprise de l'antérieur, l'ancien titulaire devra fournir les documents suivants:

- demande d'immatriculation originale (cerfa n° 13750\*05) remplie et signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant, de l'ancien certificat d'immatriculation ;
- certificat d'immatriculation ancien du véhicule ou déclaration de perte si le certificat d'immatriculation a été perdu ;
- copie du contrôle technique en cours de validité, si le véhicule y est soumis ;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport) du titulaire et du co-titulaire le cas échéant, de l'ancien certificat d'immatriculation, ou du gérant si le titulaire était une société ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois aux nom et prénom du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule (facture EDF ou Eau ou de téléphonie; quittance de loyer; attestation assurance habitation; avis d'imposition; avis taxe foncière) **ou pour les personnes morales**, l'extrait k-bis de moins de six mois portant mention de la nouvelle dénomination sociale ;  
ou
- attestation d'hébergement originale établie par l'hébergeant signée par l'hébergeant et la personne hébergée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant et de la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom et prénom de l'hébergeant ;

**Coût du certificat d'immatriculation:**

6.76 euros (règlement en espèces (jusqu'à 300 euros), par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de M. le régisseur des recettes).

**Si le titulaire du certificat d'immatriculation est décédé, la réglementation des successions s'applique.**

**Liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation des cyclomoteurs de moins de 50 cm<sup>3</sup> mis en circulation avant le 1er juillet 2004 jamais immatriculés**

- demande d'immatriculation originale (cerfa n° 13750\*05) remplie et signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant. Si le titulaire est mineur, la demande devra être également signée par son représentant légal, accompagnée de la copie du livret de famille et de sa pièce d'identité.
  
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport) du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule et du co-titulaire, le cas échéant ou du gérant si le titulaire était une société ;
  
- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois aux nom et prénom du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule (facture EDF ou Eau ou de téléphonie; quittance de loyer; attestation assurance habitation; avis d'imposition; avis taxe foncière) **ou pour les personnes morales**, l'extrait k-bis de moins de six mois portant mention de la nouvelle dénomination sociale ;  
ou
- attestation d'hébergement originale établie par l'hébergeant signée par l'hébergeant et la personne hébergée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant et de la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom et prénom de l'hébergeant ;
  
- copie d'un justificatif de vente:
  - \*certificat de cession original **ou**
  - \*facture originale établie par le vendeur (si vous n'avez pas ces documents, présentez les attestations d'assurance des 3 dernières années ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant que vous êtes propriétaire du véhicule ;
  
- certificat de conformité **ou**
  - \*duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France **ou**
  - \*facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification **ou**
  - \*attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification

**Coût du certificat d'immatriculation:**

Gratuit

**Liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation avec usage "véhicule de collection"  
d'un véhicule déjà immatriculé dans le système actuel des immatriculations des véhicules,  
sans changement de titulaire**

Les véhicules de collection sont les véhicules de plus de trente ans d'âge, à moteur ou remorqués.

**a- Avec présence du certificat d'immatriculation:**

- demande d'immatriculation originale (cerfa n° 13750\*05) remplie et signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant ;

- carte grise originale du véhicule ;

- copie du contrôle technique en cours de validité ;

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport) du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule et du co-titulaire, le cas échéant ou du gérant si le nouvel acquéreur est une société ;

- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois aux nom et prénom du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule (facture EDF ou Eau ou de téléphonie; quittance de loyer; attestation assurance habitation; avis d'imposition; avis taxe foncière) **ou pour les personnes morales**, l'extrait k-bis de moins de six mois portant mention de la nouvelle dénomination sociale ;

ou

-attestation d'hébergement originale établie par l'hébergeant signée par l'hébergeant et la personne hébergée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant et de la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom et prénom de l'hébergeant ;

**b- En l'absence du certificat d'immatriculation:**

Le titulaire devra dans un premier temps demander l'édition d'un duplicata du certificat d'immatriculation et demander ensuite l'ajout de la mention "véhicule de collection" (voir paragraphe précédent).

**Coût du certificat d'immatriculation:**

- 57.76 euros (règlement en espèces (jusqu'à 300 euros), par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de M. le régisseur des recettes) ;

**Liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation en "véhicule de collection" d'un véhicule jamais immatriculé dans le système actuel d'immatriculation des véhicules mais possédant une immatriculation française, sans changement de titulaire**

**Le titulaire du certificat d'immatriculation devra préalablement faire une demande de reprise de l'antérieur et ensuite demander l'ajout de la mention "véhicule de collection" (voir liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation avec usage "véhicule de collection" d'un véhicule déjà immatriculé dans le système actuel des immatriculations des véhicules, sans changement de titulaire)**

**Coût du certificat d'immatriculation:**

- 57.76 euros (règlement en espèces (jusqu'à 300 euros), par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de M. le régisseur des recettes)

**Liste des documents à fournir pour une demande d'immatriculation en "véhicule de collection" d'un véhicule déjà immatriculé dans le système actuel des immatriculations , avec changement de titulaire**

**a- Demande avec certificat d'immatriculation:**

- demande d'immatriculation originale (cerfa n° 13750\*05) remplie et signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant ;
- carte grise originale du véhicule datée, barrée et signée ;
- déclaration de cession originale (cerfa n°13754\*02) remplie et signée sans ratures ni surcharges au profit de la ou des personne(s) qui reprend(nent) le véhicule ;
- copie du certificat du contrôle technique de moins de six mois au moment de l'immatriculation ;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport) du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule et du co-titulaire, le cas échéant ou du gérant si le titulaire est une société ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois aux nom et prénom du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule (facture EDF ou Eau ou de téléphonie; quittance de loyer; attestation assurance habitation; avis d'imposition; avis taxe foncière) **ou pour les personnes morales**, l'extrait k-bis de moins de six mois portant mention de la nouvelle dénomination sociale ;
- ou
- attestation d'hébergement originale établie par l'hébergeant signée par l'hébergeant et la personne hébergée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant et de la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom et prénom de l'hébergeant ;

**Si le titulaire du certificat d'immatriculation est décédé, la réglementation des successions s'applique.**

**b- Demande sans certificat d'immatriculation:**

- demande d'immatriculation originale (cerfa n° 13750\*05) remplie et signée par le titulaire et le co-titulaire le cas échéant ;
- la déclaration de perte originale du certificat d'immatriculation accompagnée d'une attestation du vendeur précisant que la vente a été effectuée avec présence du certificat d'immatriculation et de la copie d'une pièce d'identité du vendeur en cours de validité ;
- déclaration de cession originale (cerfa n°13754\*02) remplie et signée sans ratures ni surcharges au profit de la ou des personne(s) qui reprend(nent) le véhicule ;
- copie du certificat du contrôle technique de moins de six mois au moment de l'immatriculation ;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou permis de conduire ou passeport) du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule et du co-titulaire, le cas échéant ou du gérant si le nouvel acquéreur est une société ;
- copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois aux nom et prénom du titulaire qui demande l'immatriculation du véhicule (facture EDF ou Eau ou de téléphonie; quittance de loyer; attestation assurance habitation; avis d'imposition; avis taxe foncière) **ou pour les personnes morales**, l'extrait k-bis de moins de six mois portant mention de la nouvelle dénomination sociale ;

ou

-attestation d'hébergement originale établie par l'hébergeant signée par l'hébergeant et la personne hébergée, accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant et de la copie d'un justificatif de domicile de moins de six mois au nom et prénom de l'hébergeant ;

**Si le titulaire du certificat d'immatriculation est décédé, la réglementation des successions s'applique.**

**Coût du certificat d'immatriculation:**

- Tarif plein (règlement en espèces jusqu'à 300 euros, par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de M. le régisseur des recettes), voir simulateur de taxes sur le site internet de la préfecture du Doubs: [doubs.gouv.fr](http://doubs.gouv.fr).